

## MOT DU PRÉSIDENT



Chers collègues,

La saison de travaux de terrain estivaux tire à sa fin et j'espère que vous en avez tous profité. Je vous invite à prendre connaissance des faits importants et des décisions récentes du conseil d'administration relatés dans ce numéro des Nouvelles OGQ.

J'aimerais tout d'abord remercier tous les membres qui ont participé au sondage qui portait sur les orientations stratégiques de l'Ordre. Le Conseil d'administration de l'Ordre est très heureux de la participation élevée à ce sondage. Vous trouverez dans ce numéro les résultats qui ont révélé les nombreuses opinions exprimées par les membres, tel que l'importance des activités de formation.

En juillet dernier, nous avons annoncé que, suite à la rencontre de Géoscientifiques Canada (« GC ») tenue en juin à Régina, le conseil d'administration de l'Ordre a décidé de maintenir sa participation au sein de cet organisme. Lors de cette rencontre, les ordres provinciaux ont collectivement souligné le besoin d'une réforme majeure du fonctionnement de GC afin que l'organisme serve les besoins des ordres. Les nouveaux cadres de GC ont affirmé leur volonté de se pencher sérieusement cette année sur les nombreuses questions des ordres provinciaux. Malheureusement, en ce début novembre 2014, nous constatons que le dossier n'a guère évolué. L'Ordre demeure membre de GC en espérant que les nombreux changements escomptés verront le jour avant la fin de l'année, sinon notre participation au sein de GC sera encore une fois mise en question.

Selon les dernières nouvelles, un projet de loi sur les ordres professionnels du secteur des sciences appliquées (comprenant la réforme de la loi sur les géologues) serait déposé à l'assemblée nationale tôt en 2015. Il y a donc espoir que cette loi sera enfin adoptée en 2015. Je souligne encore une fois que cette réforme est cruciale à notre profession car elle augmentera le champ réservé de pratique des géologues au-delà du domaine des ressources naturelles et amènera sous le Code des professions les personnes œuvrant en géologie de l'environnement et de l'aménagement ainsi qu'en hydrogéologie. L'ordre maintiendra ses efforts dans l'espoir que le projet soit enfin adopté en 2015 après plus de huit ans de travail.

Enfin, c'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de Marcel Vallée le 2 octobre dernier. Le Conseil d'administration de l'Ordre tient à faire part de ses sincères condoléances à la famille de M. Vallée. Il a grandement contribué au domaine de la géologie au Québec, autant sur

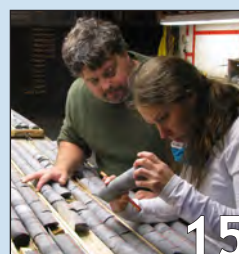
le plan scientifique que professionnel. Vous trouverez dans ce numéro une eulogie à son nom.

Je saisis l'occasion pour remercier tous mes collègues au sein du conseil d'administration pour leur appui et dévouement, ainsi que tous nos collègues qui participent bénévolement aux divers comités de l'Ordre.

Finalement, je remercie tous ceux qui ont participé en grand nombre à l'assemblée annuelle de l'Ordre le 23 octobre dernier.

Le président,  
 Robert Wares, D.Sc, géo.

### sommaire



Mot du président	1
Décisions du Conseil d'administration	2
Compte rendu de l'Assemblée générale annuelle	3
Nouvelle réglementation	6
Opinions des membres:	
Sondage no1: Fonctionnement de l'Ordre	7
Sondage no2 : Orientations stratégiques	10
Formation continue	13
Vous travaillez souvent à l'étranger ?	14
Vers l'obtention du permis : rubrique à l'intention des stagiaires	15
Membres	17
Publications et documents d'intérêt	17
Notes et avertissements	17
In Memoriam - Marcel Vallée	18

# DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunions des mois d'août, septembre et octobre 2014

## RÉGLEMENTATION ET ENCADREMENT DE L'EXERCICE

### Encadrement des stagiaires

En vertu de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions réglementaires concernant les stagiaires, le Conseil a adopté les mesures suivantes :

*À partir du 1 septembre, l'Ordre autorisera le stagiaire à faire les activités réservées au géologue sous la supervision d'un géologue. Le stagiaire pourra donc faire des rapports et toute autre activité réservée au géologue. L'entrée en vigueur de ces règlements entraîne des modifications dans les procédures approuvées par le Conseil d'administration concernant les modalités de l'inscription au stage. De plus, des mesures transitoires sont prévues pour les personnes ayant déjà commencé le stage.*

#### MESURES TRANSITOIRES

1. tous les stagiaires actuels feront l'objet d'une correspondance les avisant des changements et les invitant à compléter une nouvelle inscription au stage sur le formulaire fournis.
2. les stagiaires seront par la même occasion invités à entreprendre la construction d'un portfolio en collaboration avec leur maître de stage à l'exception des stagiaires ayant à toute fin pratique acquis l'expérience nécessaire à l'obtention du permis selon les pratiques en vigueur avant le 1 septembre.
3. De façon pratique, la fin d'acquisition d'expérience sous le régime actuel est fixé à la fin décembre 2014.

#### MODALITÉS D'INSCRIPTION

1. un nouveau formulaire d'inscription au stage en application du règlement doit être signé par le stagiaire et le maître de stage et résume les engagements des deux parties.
2. Le système de gestion des membres devra être modifié pour faciliter le suivi des stages.
3. Les frais et cotisations requis devront être revus.

### Règlements sur la formation continue, l'exercice en société et la tenue des dossiers

Le Conseil d'administration a décidé de demander à l'Office des professions de modifier plusieurs règlements afin de prendre en compte l'expérience de leur application. Les membres seront consultés sur les modifications éventuelles.

### Programme de surveillance

Les administrateurs ont adopté le programme de surveillance de l'exercice suivant.

Programme de surveillance 2015

Le programme dont les détails suivent vise la période d'octobre 2014 à septembre 2015.

La surveillance générale de l'exercice de la profession repose essentiellement sur des visites d'inspection.

Visites d'inspection : il est prévu de procéder à l'inspection d'un certain nombre de membres dans leurs bureaux. Les visites d'inspection régulière seront confiées à des inspecteurs agissant de façon autonome selon les procédures agréées. Ainsi, le programme de surveillance 2015 vise l'inspection de 75 géologues, dont :

- 40 membres exerçant dans le domaine de l'exploration minérale, que ce soit
  - en pratique privée (autonome ou en société de consultation)
  - en entreprise d'exploration junior (petite à intermédiaire)
- 35 membres exerçant dans le domaine de l'environnement ou de l'aménagement
  - en pratique privée (autonome ou en société de consultation).

Les consultants qui ont un lien de dépendance avec des compagnies junior seront choisis de préférence.

- Pour les géologues d'expérience visités, une attention particulière sera portée à la délégation et la supervision.
- Pour les jeunes géologues visités, une attention particulière sera portée à l'intégration à la profession et la prise en compte des limites de compétence.
- Pour tous les géologues inspectés, une attention particulière sera portée à la sécurité et la pérennité des informations en format électronique ainsi qu'à l'authentification des documents de géologie.

En outre, les informations tirées de communications publiques (communiqués de presse, pages web, etc.) pourront orienter le choix des personnes à inspecter dans la population ciblée selon les critères énumérés.

De plus, durant cette période, l'opportunité d'utiliser un questionnaire général (Formulaire d'Autoévaluation) accessible en ligne à tous les membres sera étudiée. Tel qu'utilisé dans le passé, un questionnaire général (Formulaire d'Autoévaluation) serait distribué à tous les membres avec une obligation de répondre. Les réponses reçues seraient compilées et feraient l'objet d'une analyse individuelle de certains indicateurs et d'une analyse globale des données pour détecter des tendances ou autres renseignements.

### Affaires internes

#### COTISATIONS 2015-2016

Les administrateurs ont considéré les projections budgétaires déposées par le directeur général et, après délibération ont adopté un projet de majoration des taux de cotisation à proposer à l'Assemblée générale. Il a ainsi été résolu de proposer à l'assemblée générale annuelle une majoration du taux de cotisation de 2,1 %. En alternative, si le conseil d'administration décide de quitter le CCGP, la cotisation serait majorée de 27 \$ (le montant de la cotisation au CCGP), au lieu du 2,1 % ce qui donnerait une marge de manœuvre à l'Ordre pour s'acquitter de ses obligations réglementaires.

# DÉCISIONS

## DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

### GESTION INTERNE

Les administrateurs ont agréé l'acquisition et la mise en place d'un système de gestion électronique des documents pour améliorer la fonctionnalité de l'Ordre.

### Affaires externes

#### COLLABORATION AU CIQ

M. Sylvain Bolduc, administrateur élu, se joindra à un groupe de travail du Conseil Interprofessionnel du Québec sur la télé pratique.

### GÉOSCIENTIFIQUES CANADA

Les administrateurs ont décidé de refuser d'adopter comme outil de base le document sur les compétences produit dans le cadre d'un projet de GC. Une lettre motivée à cet effet a été transmise au CCGP et aux autres associations. En outre, le président de l'Ordre, M. Wares, a communiqué avec ses homologues dans les autres associations canadiennes afin de réitérer l'insatisfaction de l'Ordre des géologues face au fonctionnement de GC et de rappeler l'importance d'effectuer des changements en 2014.



## Compte rendu

# TREIZIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORDRE DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC



Ordre des géologues  
du Québec

Salle Fontaine H, Hôtel Hilton Bonaventure, 900, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal  
23 octobre 2014 à 13 h 30

### 1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum.

Le secrétaire constate le quorum et en informe le **président** qui procède alors.

### Membres présents à l'Assemblée

Tarik Achour  
Mostafa Amrhar  
Jacques Babineau  
Didier Barré  
Olivier Beaulieu  
Alain-Jean Beauregard  
Guy Béland  
Joanie Béland  
Louis R. Bernier  
Marc-André Bernier  
Marc Boivin  
Sylvain Bolduc  
Donald R. Boucher  
Marie-France Bugnon  
Eddy Canova  
Daniel Chabot  
Neville-Warren Cloutier  
André D'Aragon  
Jean David  
Yves Delisle  
Jean Demers  
Christian G. Derosier  
Chantal Desjardins  
Arthur Duquette

Laurent Eustache  
Georges-Yvan Gagnon  
Jacquelin Gauthier  
Guy Chantal V. Gbaguidi  
Marie-Josée Girard  
Frank Glass  
Roxanne Gratton  
Nathalie Guillemette  
Grigor Heba  
Raynald Jean  
Michel Jébrak  
Mario Justino  
Marie-Kim Lachapelle  
Dusan Lamos  
Gilles Laverdière  
Michel Leblanc  
Suzanne Florence Leclair  
Aline Leclerc  
Jean-François Leclerc-Cloutier  
Hugues Leduc  
Christian Lefebvre  
Daniel Legros  
Alain Liard  
Adrian Lupascu

Duncan M. MacKenzie  
Jean-Philippe Mai  
Robert Marquis  
Gilles Michaud  
Isabelle Milord  
Caroline-Emmanuelle Morisset  
Suzanne Nantel  
Pierre O'Dowd  
Pawel Olejczyk  
Bryan S. Osborne  
Benoit Perrier  
Gilbert Prichonnet  
Jean-Marie Pronovost  
François Prud'homme  
Sylvie PRud'homme  
Isabelle Robillard  
Guillaume Rogel  
Mihai Szentesy  
Zied Tebaibi  
Daniel Tousignant  
Benoit Marie Violette  
Xuan-Lan Vu  
Robert Wares

Monsieur Robert Wares préside et déclare l'assemblée légalement constituée à 13 h 40.





## 2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour publié avec l'annonce de l'assemblée est lu et les membres assemblés sont invités à proposer des ajouts. Aucune proposition d'ajout n'étant faite, l'ordre du jour publié guidera donc l'assemblée.

## 3. Présentation du Conseil d'administration et invités

M. Robert Wares présente les membres du conseil d'administration. Il remercie tous les membres des comités de l'Ordre pour leur travail.

## 4. Rapport du président

M. Wares présente son rapport comme suit et demande au secrétaire de relater les informations financières du rapport de l'auditeur :

*Chers collègues,*

*Dans le cadre de ce treizième rapport annuel de l'Ordre il me fait grand plaisir de m'adresser à vous à titre de président. Je poursuis avec enthousiasme mon sixième mandat annuel comme président du Conseil d'administration.*

*Ce rapport fait état des réalisations de l'Ordre au cours de l'exercice 2013-2014, et je vous présente les orientations et objectifs principaux pour l'exercice 2014-2015.*

## FAITS SAILLANTS 2013-2014

### Loi sur les géologues

*Hors la réalisation de son mandat, l'objectif le plus important de l'Ordre depuis cinq ans a été la modification de la Loi sur les géologues afin d'élargir le champ réservé de l'exercice de la géologie pour y inclure toutes les activités où la santé et la sécurité du public québécois peuvent être affectées, soit :*

- l'alimentation en eau souterraine,
- la protection de l'environnement et la gestion de la contamination des terrains,
- l'aménagement et la gestion des risques naturels.

*Je souligne encore une fois que cette réforme est cruciale à notre profession car elle augmentera le champ réservé de pratique des géologues au-delà du domaine des ressources naturelles et permettra d'amener sous le Code des professions les personnes œuvrant en géologie de l'environnement et des aménagements ainsi qu'en eau souterraine. Ce travail est encadré par l'Office des professions du Québec. Le projet de loi omnibus (projet de loi 49) sur les ordres professionnels des sciences appliquées, qui comprend la réforme de la Loi sur les géologues, a été déposé à l'Assemblée nationale le 12 mai 2013 par le Ministre St-Arnaud. Il a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale en juin 2013 et traité en commission parlementaire en novembre 2013. Malheureusement, ce projet de loi est mort au feuilleton suite aux élections du printemps 2014 tout comme le projet de loi précédent en 2012.*

## Interventions publiques dans les débats sur les ressources du sous-sol

*Au cours de l'exercice 2013-2014, l'Ordre des géologues a été saisi des débats concernant les ressources minérales. L'Ordre a déposé à l'été 2013 un mémoire sur le projet 43 concernant la réforme de la Loi sur les mines ainsi qu'un mémoire sur le projet de règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Lors de l'exercice courant (mai 2014), l'Ordre a déposé un mémoire au BAPE sur les enjeux reliés à l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste dans les basses-terres du Saint-Laurent.*

*Ces dossiers combinés à divers débats sociaux ont fait comprendre aux géologues que le développement des ressources naturelles du Québec est soumis à de fortes pressions opposées à toute forme de développement. L'Ordre est convaincu de la nécessité de faire le développement en harmonie avec les populations concernées et en minimisant les impacts. Par contre, je souligne encore que les géologues devront participer plus activement au débat public pour apporter un juste éclairage sur des questions trop souvent déformées sur la place publique.*

## CCGP (GC)

*Suite à la rencontre du Conseil canadien des géoscientifiques professionnels (maintenant « Géoscientifiques Canada » ou « GC ») tenue en juin 2014 à Regina, le conseil d'administration de l'Ordre a décidé de maintenir sa participation au sein de cet organisme. Suite en partie aux démarches répétées de l'Ordre, les représentants des ordres provinciaux ont collectivement souligné le besoin d'une réforme majeure de GC et de son fonctionnement afin que l'organisme serve les besoins des ordres provinciaux. Les nouveaux cadres de GC ont exprimé leur volonté de se pencher sérieusement en 2014 sur les nombreuses questions soulevées par les ordres provinciaux.*

## OBJECTIFS 2014-2015

*La modification de la Loi sur les géologues afin d'encadrer l'exercice en environnement, aménagement et hydrogéologie demeure un objectif fondamental et stratégique prioritaire pour l'Ordre. La prochaine étape dans le processus devrait être la reprise du projet de loi tôt en 2015 avec espoir d'adoption en 2015.*

*En ce qui concerne Géoscientifiques Canada (GC), l'Ordre demeure membre de l'organisation en espérant que les changements escomptés lors de la rencontre du juin dernier à Regina verront le jour avant la fin de l'année. Malheureusement, nous sommes au dernier trimestre de 2014 et nous constatons que le dossier n'a guère évolué. Notre participation à GC demeure donc en question en 2015 et la possibilité d'un retrait prochain demeure réelle si des améliorations substantielles ne se matérialisent pas.*



Trois autres objectifs importants durant le prochain exercice seront:

- la finalisation de la mise en place d'un référentiel des compétences en vue d'actualiser les normes d'admission et les outils d'évaluation des postulants au permis;
- la finalisation de la mise en place d'un système d'encadrement des stagiaires;
- amélioration des services de formation continue pour les géologues.

Enfin, je remercie les membres du Conseil d'administration pour leur excellent travail lors du dernier exercice et je me joins à mes collègues du Conseil pour remercier chaleureusement les membres bénévoles des comités de leur appui et dévouement. Je suis fier d'avoir le privilège de représenter l'Ordre et ses valeurs en tant que président et membre du Conseil d'administration.

Robert Wares, géo., D.Sc.

## 5. Élection des auditeurs

Le président explique le processus de sélection des auditeurs et demande au secrétaire de faire lecture de la proposition qui est soumise au vote :

*5. Sur recommandation des administrateurs de l'Ordre, il est résolu de retenir les services de la firme François Ménard, CA, pour réaliser l'audit comptable et préparer les états financiers de l'Ordre pour l'exercice 2014-2015.*

Proposé par : Hugues Leduc  
Appuyé par : Pierre O'Dowd  
Adopté à l'unanimité

## 6. Cotisations

Le président invite le secrétaire à présenter le contexte financier et les propositions de cotisation pour l'exercice prochain. Ce dernier rappelle la politique d'augmentation des cotisations en tenant compte de l'inflation qui, selon l'ICPC de la Banque du Canada, était de 2,1 % pour la période de 12 mois se terminant en août 2014. Il rappelle aussi les obligations croissantes de l'Ordre et des coûts du contrôle de l'exercice de la profession. Il fait ensuite lecture de la proposition suivante qui est soumise à l'assemblée:

### 6.1 Cotisation des géologues

Sur recommandation des administrateurs de l'Ordre, et sur proposition dûment appuyée, à la condition du maintien de la participation de l'Ordre à Geoscientists Canada, il est résolu de majorer par approximativement 2,1 % les cotisations des membres; si le Conseil décide du retrait de l'Ordre de Geoscientists Canada, la cotisation des membres actifs sera majorée de 26\$ et la cotisation CCGP (27\$) sera éliminée. Les taux de cotisation pour l'exercice 2015-16 seront tels que montrés sur la grille ci-dessous en fonction du scénario effectivement réalisé:

Robert Wares, géo.  
Président

## COTISATION DES GÉOLOGUES

STATUT	COTISATION + 2,1%	COTISATION HORS GC
Géologue	555.00 \$	570,00\$
Membre OIQ	352.00 \$	371,00\$
Membres APGO	283.00 \$	303,00\$
Géologue inactif	212.00 \$	208,00\$
Géologue retraité	136.00 \$	133,00\$

Suite à la lecture de cette proposition, une discussion s'ensuit et une proposition d'amendement est faite. Il est ainsi proposé de modifier le projet de cotisation pour en retirer l'alternative liée au retrait possible du CCGP de sorte que la proposition amendée se lise comme suit:

### 6.1 Cotisation des géologues

*Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de majorer par approximativement 2,1 % les cotisations des membres.*

Amendement proposé par : François Prud'homme  
Appuyé par : Gilles Michaud

Les membres votent alors sur la proposition d'amendement qui est adoptée à la majorité.

La proposition amendée est alors formellement proposée pour adoption :

Proposée par : Neville-Warren Cloutier  
Appuyée par : Alain-Jean Beauregard

Les membres votent ensuite sur la proposition amendée qui est adoptée à l'unanimité

### 6.2 Cotisation des stagiaires

Sur recommandation des administrateurs de l'Ordre, et sur proposition dûment appuyée, il est résolu de majorer de 10\$ les cotisations des stagiaires pour l'exercice 2015-16 et d'instituer une cotisation réduite pour les stagiaires inactifs tout en éliminant le taux majoré de cotisation des stagiaires inscrits plus de 4 ans.

### 6.2 Cotisation des stagiaires

*Les cotisations seront telles qu'indiquées ci-dessous :*

\$	Géologue stagiaire	300.00 \$
\$	Géologue stagiaire inactif	115.00 \$

Proposé par : Gilbert Prichonnet  
Appuyé par : Michel Jébrak  
Adopté à l'unanimité

## 7. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la levée de l'assemblée à 14 h 45.

Alain Liard, géo.  
Secrétaire



## Supervisez-vous des stagiaires? Prévoyez-vous en embaucher?

### SI OUI, VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DES NOUVELLES MODALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Si vous ou votre firme embauchez un ou des stagiaires — ou pourriez en embaucher à l’avenir, sachez que les stagiaires doivent maintenant acquérir leur expérience dans un cadre structuré sous la supervision d’un maître de stage qui les guidera à travers les diverses phases d’apprentissage des compétences initiales des géologues.

Veillez prendre connaissance du règlement ainsi que du *Guide général à l’intention du maître de stage*, disponibles sur notre portail internet. L’Ordre reconnaîtra des heures de formation continue aux géologues qui assumeront la responsabilité de maître de stage (le Conseil d’administration en décidera du nombre prochainement).

Une trentaine de géologues ont participé aux activités de formation sur le rôle et les responsabilités des Maîtres de stage récemment organisées par l’Ordre à Val-d’Or et à Montréal. Les participants avaient répondu préalablement à un sondage permettant à l’Ordre de leur présenter les outils d’évaluation de compétences pertinents aux secteurs d’activités auxquels ils initient des stagiaires (par exemple, cartographie du territoire, exploration, production ou environnement). Ce nouveau règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis est un beau défi pour l’Ordre : le règlement s’appuie sur des concepts relativement nouveaux pour plusieurs géologues et demandera un certain changement de perspective au sein de notre communauté en regard de l’apprentissage de la profession.

## vous êtes stagiaire et n’avez pas encore complété votre inscription au stage? voyez-y maintenant!

Chaque stagiaire a reçu, au mois d’août dernier, une lettre lui expliquant la procédure d’inscription au stage. Si selon nos dossiers, vous aviez un emploi, l’envoi contenait aussi un formulaire d’inscription au stage. Si vous n’avez pas encore retourné votre formulaire dûment complété, veuillez considérer laquelle des situations suivantes s’applique dans votre cas:

- Si vous travaillez en géologie, vous devez compléter votre inscription sans délai. Si vous êtes déjà inscrit à l’Ordre, il n’y a aucun frais puisque votre cotisation est payée jusqu’au 31 mars 2015. Si vous êtes nouvellement admis, des frais d’inscription s’appliquent. Communiquez avec le secrétariat si vous n’avez pas de formulaire. Voyez-y maintenant!
- Si vous êtes en chômage, attendez de trouver un emploi avant de requérir un formulaire. Il serait sage de vous assurer qu’une personne puisse exercer le rôle de maître de stage chez un employeur potentiel.
- Si vous poursuivez un programme d’études supérieures, vous vous inscrirez à un stage pour la/les périodes où vous aurez un emploi comme tel (l’été, par exemple).

Veillez consulter le Guide du Portfolio afin d’identifier quelles compétences vous prévoyez développer durant votre stage et l’indiquer clairement sur le formulaire afin que nous puissions vous référer aux fichiers dont vous aurez spécifiquement besoin pour commencer votre portfolio.

## SONDAGES DES MEMBRES

Dans le cadre de sa réflexion stratégique, le Conseil d'administration a sollicité l'opinion des membres. À cette fin deux sondages ont été conçus et transmis aux membres à la fin du mois d'avril et sont restés ouverts jusqu'au début de juin. De nombreux membres ont répondu à ces sondages et les opinions ainsi exprimées sont d'une grande utilité au Conseil d'administration.

Le présent article relate les résultats globaux des sondages (statistiques des réponses) alors que les commentaires individuels sont pris en considération par le Conseil d'administration.

### SONDAGE NO 1 : OPINIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ORDRE

Le premier sondage portait sur l'expérience et la satisfaction des membres avec divers aspects du fonctionnement de l'Ordre. Ce sondage est anonyme mais on y demandait aux répondants de donner des informations permettant de classer les réponses. Les réponses colligées ne permettent pas de dresser un tableau toujours flatteur d'où notre conviction que ces réponses démontrent la franchise recherchée.

#### PROFIL DES RÉPONDANTS

Au total, 302 membres ont répondu au sondage, ce qui constitue plus de 27% des effectifs de l'Ordre (membres toutes catégories). Les informations recueillies dans ce sondage permettent de confirmer que les répondants sont bien représentatifs des effectifs de l'Ordre. Il en est ainsi pour l'année d'adhésion à l'Ordre, l'année de graduation, la situation d'emploi, le champ d'exercice et la répartition régionale avec quelques points de pourcentage d'écart dans un sens ou l'autre. La répartition régionale permet de constater la bonne représentativité des répondants au sondage. La proportion anormalement élevée de membres sans emploi reflète fidèlement la situation actuelle. Néanmoins, certaines réponses (par exemple, les nombres d'inscriptions aux activités sont moindres que ne le laisseraient croire le sondage) portent à croire que les membres actifs dans l'Ordre sont surreprésentés parmi les répondants.

#### Adhésion à l'Ordre

En 2001	26%
de 2001 à 2005	27%
de 2006 à 2010	22%
après 2010	26%

#### Diplomation

avant 1961	1%
de 1961 à 1980	15%
de 1981 à 1990	26%
de 1991 à 2000	23%
de 2001 à 2005	15%
de 2006 à 2010	15%
après 2010	6%

#### Situation d'emploi actuelle

Salarié à temps plein	69%
Salarié à temps partiel	5%
Propriétaire ou Associé	4%
Travailleur Autonome	9%
Étudiant à temps plein	2%
Retraité	3%
En chômage	8%

#### Champ d'exercice

Exploration minérale ou pour hydrocarbures.	52%
Exploitation minière.	18%
Géophysique	4%
Hydrogéologie	4%
Aménagement : géotechnique et matériaux.	6%
Environnement	17%

#### Région du domicile

#### Sondage (actuel)

Abitibi-Témiscamingue	28,8% (24,1 %)
Bas-Saint-Laurent	0,3% (0,6 %)
Capitale-Nationale	13,2% (10,7 %)
Chaudière-Appalaches	1,0% (0,9 %)
Côte-Nord	0,3% (1,5 %)
Estrie	0,3% (1,6 %)
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	0,0% (0,5 %)
Lanaudière	2,3% (1,4 %)
Laurentides	3,0% (2,8 %)
Laval	3,3% (1,5 %)
Mauricie	0,3% (0,8 %)
Montréal	9,6% (9,1 %)
Montréal	21,5% (22,5 %)
Nord-du-Québec	2,3% (2,7 %)
Outaouais	2,6% (1,2 %)
Saguenay/Lac-Saint-Jean	3,3% (4,4 %)
Hors Québec	7,6% (13,7 %)





## SONDAGES DES MEMBRES

Suite de la page 7

### OBSERVATIONS IMPORTANTES SUR LES MEMBRES

Sur la base des réponses au sondage, on constate que l'accès aux ressources documentaires n'est pas un problème pour la majorité des membres. Néanmoins, divers problèmes d'accès existent et il est malheureux de constater que la majorité des employeurs ne semble pas se soucier beaucoup de la formation continue. En contrepartie, il semble que seulement une minorité des membres participent à des sociétés savantes pour appuyer le maintien de leurs compétences.

#### Accès aux ressources documentaires

Travail ≥50% en des endroits isolés	10%
Accès facile à la documentation requise	83%
Accès à des activités de formation à moins de 1 heure du lieu de résidence ou travail	37%
Employeur encourage et appuie la formation continue	47%
Membre d'une société savante pour suivre l'évolution de domaine	18%

Sur la base de ce sondage, il est aussi constaté que les interactions avec l'Ordre varient sensiblement selon leur nature mais que la grande majorité des membres ont consulté le portail internet de l'Ordre pour des renseignements. À ce chapitre, rappelons que l'inscription annuelle en ligne offre à tous l'opportunité de prendre connaissance du portail de l'Ordre.

#### Proportion des répondants

ayant fait l'objet d'une inspection professionnelle :	22%
ayant participé à une activité de formation organisée par l'Ordre dans les trois dernières années	37%
ayant communiqué avec l'Ordre pour un renseignement ou un service dans les deux dernières années :	67%
ayant consulté le portail internet de l'Ordre pour des renseignements :	92%

Il est cependant inquiétant de constater le niveau d'intérêt des membres envers les projets de règlement ; par contre, la grande majorité des membres démontre une certaine familiarité envers le cadre règlementaire et normatif qui les concerne.

#### Prenez-vous connaissance des projets de règlement soumis à la consultation?

régulièrement	23%
occasionnellement	64%
jamais	13%

### Qualifiez votre familiarité des normes d'exercice sur :

Sujets	nette		bonne
l'exercice en société?	7%	59%	35%
la tenue des dossiers?	6%	51%	44%
la formation continue obligatoire?	4%	33%	63%
le Code de déontologie?	3%	42%	55%
les actes dérogatoires pouvant faire l'objet d'une plainte au syndic?	16%	53%	31%
l'authentification des documents et la signature professionnelle?	7%	52%	41%

### Connaissez-vous l'inspection professionnelle?

Oui	52%
un peu ou modérément	35%
pas du tout	13%

### Participation aux activités de l'Ordre au cours des deux dernières années?

Assemblée annuelle	15%
Participation aux travaux d'un comité	8%
Rencontres et autres rassemblements	13%
Cours organisé par l'Ordre	30%
Aucune	56%

### Utilisation des services offerts par l'Ordre

Signature numérique (Notarius)	6,6%
Assurance responsabilité professionnelle (BFL)	16,9%
Assurance médicaments (Sun Life/BFL)	8,3%
Assurance vie (Sun Life/BFL)	4,6%
Assurance invalidité (Sun Life/ BFL)	1,0%
Assurance médicaments (Manuvie)	3,0%
Assurance invalidité (Manuvie)	1,7%
Assurances biens auto-habitation (Meloche-Monnex)	6,3%





## SONDAGES DES MEMBRES

Suite de la page 8

### Raison principale de non-participation aux activités de formation par l'Ordre?

Sujets offerts non pertinents	29%
Coûts trop élevés	11%
Manque d'information	11%
Conflit d'horaire avec mon travail	45%
Refus de mon employeur	4%

### APPRÉCIATION DES MEMBRES SUR LES SERVICES ET LES PUBLICATIONS DE L'ORDRE

Les tableaux qui suivent relatent l'appréciation ou l'utilisation par les membres des services offerts via l'Ordre ou des publications de l'Ordre. Notez que les pourcentages exprimés concernent les réponses à la question et que la colonne S/O exprime la méconnaissance du sujet par le répondant (sans opinion).

Les opinions exprimées démontrent des degrés de satisfactions variés et incitent à l'amélioration de certains services, en particulier le portail Internet de l'Ordre.

### Qualification de la relation avec le personnel de l'Ordre lors des communications

Options	Oui	Non
Le personnel de l'Ordre est attentionné	94%	6%
La réponse est rapide	88%	12%
La communication avec l'Ordre a été utile	90%	11%
Le personnel de l'Ordre est aidant	92%	8%

### Qualification de la consultation du portail de l'Ordre

Options	d'accord	désaccord	S/O
L'organisation du portail facilite la recherche d'informations	62%	31%	7%
Les explications apparaissant sur le portail sont claires et précises	72%	20%	7%
Les documents recherchés sont disponibles sur le portail	78%	12%	10%

### Qualification de l'utilisation transactionnelle du portail de l'Ordre:

Options	d'accord	désaccord	S/O
L'accès aux transactions recherchées est facile.	63%	20%	17%
Il est facile de compléter l'inscription annuelle en ligne.	89%	7%	4%
Il est facile de faire un changement de coordonnées en cours d'année.	71%	6%	23%
Il est facile de faire la déclaration des activités de formation continue.	52%	15%	33%
Il est facile de s'inscrire en ligne à une activité.	37%	3%	60%

### APPRÉCIATION DES GUIDES ET DIRECTIVES PUBLIÉS PAR L'ORDRE

Sujets	d'accord	désaccord	S/O
Les directives sur l'authentification sont claires et faciles à comprendre.	57%	7%	36%
Le guide sur la tarification des services professionnels est clair.	52%	8%	40%
Le guide sur la comptabilité en fidéicommiss est facile à comprendre.	25%	10%	66%
Le guide sur la formation continue aide à comprendre le règlement.	63%	8%	29%
Les directives sur les communications sommaires donnent les obligations	55%	7%	38%



## SONDAGES DES MEMBRES

Suite de la page 9

### Utilisation des publications de l'Ordre

Énoncés à choisir	Oui	Non	S/O
Je consulte les Nouvelles à chaque parution ou presque.	75%	18%	7%
Les Nouvelles sont ma source d'information sur l'évolution de l'Ordre.	77%	13%	11%
Je consulte les Nouvelles pour suivre les changements des règlements.	75%	16%	9%
Je consulte le Rapport annuel pour savoir les activités de l'Ordre.	48%	35%	17%
Les mémoires de l'Ordre sont pertinents et clairs.	46%	17%	37%
L'enquête sur la rémunération des géologues Québec/Ontario est utile.	60%	17%	23%
Les documents d'autres sources reproduits sur le portail sont utiles.	53%	7%	41%

### Raisons évoquées pour ne pas consulter les documents publiés par l'Ordre

Manque de temps	64%
Manque d'intérêt	43%
D'autres sources d'information sont plus utiles	13%
Documents difficiles à consulter	10%

### Attentes face à l'Ordre

L'Ordre n'a pas pour mission première d'offrir des services à ses membres. Néanmoins, l'offre de services est conforme à son rôle associatif dans la mesure où il n'entrave pas sa mission première. Les membres ont donc été invités à exprimer leurs attentes face à l'Ordre. Le dernier tableau relate ces attentes qui sont clairement orientées vers la formation et l'information professionnelle.

### Attentes face à l'Ordre des géologues

Accès aux activités de Formation continue	80%
Information sur les événements	69%
Marché d'emploi	62%
Accès à la documentation technique	61%
Services aux membres (assurances, etc)	42%
Concertation avec des collègues	35%
Forums de discussion	32%
Accès à des mentors	25%

### SONDAGE NO 2 : OPINIONS SUR LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Le second sondage portait sur les orientations stratégiques de l'Ordre. Tout membre y répondant devait s'identifier pour nous permettre de communiquer par la suite afin de préciser les commentaires le cas échéant. Comme pour le premier sondage, les commentaires sont pris en considération par le Conseil d'administration, les tableaux qui suivent présentent la répartition des réponses selon les options offertes. Pour la suite des choses, tout en demeurant souverain, le Conseil d'administration est heureux de la participation élevée à ce sondage et des nombreuses opinions exprimées par les membres.

Un total de 207 membres géologues a participé à ce sondage qui offrait une série de questions à choix multiples. Dans tous les cas, les membres étaient invités à répondre au mieux tout en évitant de se prononcer sur des sujets avec lesquels ils n'étaient pas familiers. Dans ce cas, ils étaient invités à cocher « sans opinion ».

Les questions du sondage sont présentées (en italique) avec des aménagements contextuels et les réponses sont relatées dans des tableaux qui suivent les énoncés des questions. Pour faciliter la lecture des tableaux, les résultats ont été classés du plus au moins prioritaire (de haut en bas) dans chaque tableau sauf pour les éléments du plan stratégique préexistant qui sont présentés dans l'ordre de numérotation.

### Orientations stratégiques de l'Ordre

#### Identification des enjeux directs pour l'Ordre des géologues et la profession

*Une liste de facteurs est proposée. Veuillez indiquer votre appréciation de l'importance des facteurs suivants dont le Conseil d'administration doit tenir compte dans sa planification stratégique.*

Enjeux directs ou facteurs internes pour l'Ordre ou la profession	Prioritaire	Important	Secondaire	S/O
formation de la relève et transfert des pratiques	58%	34%	6%	2%
administration de l'Ordre avec des ressources financières limitées.	25%	55%	12%	7%
problèmes de compétences dans l'utilisation d'outils de complexité	29%	49%	18%	4%
intégration des professionnels formés à l'étranger	28%	50%	21%	2%
spécialisation de la profession	23%	56%	18%	3%
mobilité internationale des professionnels	29%	44%	24%	3%
départs massifs à la retraite	13%	41%	36%	10%
changements générationnels	15%	38%	37%	10%



## SONDAGES DES MEMBRES

Suite de la page 10

### Identification des facteurs externes

Une liste de facteurs externes est proposée. Veuillez indiquer votre appréciation de l'importance des facteurs externes suivants dont le Conseil d'administration doit tenir compte dans sa planification stratégique.

Facteurs externes pour l'Ordre et la profession	Prioritaire	Important	Secondaire	S/O
financement fragile du secteur minier au Québec	47%	34%	13%	7%
croissance du rôle de la profession dans la gestion du territoire	42%	39%	16%	4%
pressions à la baisse sur les normes de qualité	32%	45%	16%	8%
globalisation des marchés avec services à distance sans contrôle professionnel	26%	46%	17%	10%
difficulté de répondre aux besoins en ressources, sécurité et santé, et environnement	26%	47%	21%	7%
croissance des coûts des expertises géologiques vs capacité de payer des clients	24%	46%	20%	10%
pénurie de géologues et défaut de rétention	27%	42%	24%	7%
pressions pour une rentabilité accrue des mines en exploitation	27%	39%	24%	10%
déconnexion croissante entre la recherche et la pratique	28%	39%	26%	7%
concurrence et chevauchement des exercices professionnels	24%	45%	28%	3%
accentuation des accès à l'information électronique et l'accès aux services/produits par le Web	22%	42%	31%	5%
mise en application insuffisante des techniques de pointe	13%	46%	31%	11%
regroupement et consolidation des pratiques dans les services conseil	12%	47%	33%	9%
développements technologiques pouvant réduire la contribution des géologues	10%	44%	41%	6%
évolution démographique: baisse de la population active, vieillissement	10%	42%	42%	6%

### Statut de la profession auprès du public.

Selon votre opinion,

Perception de la situation	Oui	Un peu	Non	S/O
la profession de géologue est connue du public?	7%	57%	37%	0%
le géologue est généralement bien vu du public?	36%	47%	11%	6%
l'Ordre des géologues est crédible auprès du public?	30%	33%	13%	24%
les interventions publiques de l'Ordre sont appropriées?	36%	22%	11%	31%

### Initiatives du plan stratégique

Voici les orientations préliminaires du Conseil d'administration sur les initiatives à entreprendre par l'Ordre des géologues durant les prochaines années. Veuillez indiquer votre opinion sur la priorité de ces initiatives.

Orientations proposées	Prioritaire	Important	Secondaire	S/O
1.1 Élargir la portée art. 6 de Loi sur les géologues	26%	36%	15%	23%
1.2.3 Assurer un encadrement satisfaisant des stagiaires	25%	64%	9%	1%
1.2.4 Offrir aux membres et au public des guides et normes de pratique	32%	53%	14%	1%
1.2.6 Assurer le maintien de la compétence par la formation continue	34%	57%	9%	1%
2.2.3 Offrir des services répondant aux besoins des membres	42%	41%	15%	1%
2.3.1 Valoriser la profession et le rôle de l'Ordre auprès du public	48%	38%	13%	1%





## SONDAGES DES MEMBRES

Suite de la page 11

### Activités à continuer

Cette liste énumère les activités à continuer, veuillez indiquer votre opinion sur l'importance de ces objectifs.

Orientations proposées	Prioritaire	Important	Secondaire	S/O
1.2.1 Assurer l'inscription de personnes avec les qualifications requises	36%	60%	3%	0,5%
1.2.2 Assurer la cohérence des normes d'admission avec les compétences requises	33%	63%	3%	1%
1.2.5 Assurer la surveillance de l'exercice par l'inspection professionnelle	21%	60%	17%	1%
1.3.1 Contrôler la pratique illégale	54%	38%	7%	0,5%
1.3.2. Maintenir un système disciplinaire effectif.	31%	56%	12%	2%
2.1.1 Assurer l'inscription des diplômés en géologie au Québec	34%	44%	16%	6%
2.1.2 Assurer que tous les géologues qui pratiquent au Québec sont en règle	51%	44%	4%	1%
2.1.3 Encourager l'intégration des immigrants qualifiés	29%	53%	17%	1%
3.1.1 Assurer et maintenir un corpus règlementaire complet et approprié	22%	63%	8%	8%
3.1.2 Assurer que les outils d'application des règlements sont appropriés	22%	62%	10%	5%
3.2.1 Voir à l'excellence de régie interne de l'Ordre	25%	55%	10%	9%
3.2.2 Assurer l'efficacité des comités de l'Ordre	14%	59%	17%	10%
3.2.3 Maintenir des communications efficaces au sein du CA et des comités	20%	62%	10%	9%
3.3.1 Assurer le maintien des effectifs des instances de l'Ordre	18%	63%	10%	9%
3.3.2 Favoriser la participation des membres dans les comités	19%	58%	18%	5%

### Orientations sur les bourses et une fondation éventuelle

L'Ordre offre un programme de bourses d'études à des étudiants de premier cycle et obtient des contributions de quelques entreprises pour ces bourses. Quelle orientation devrait être considérée pour ce programme de bourses?

Orientations possibles	Oui	Non	S/O
Maintenir le programme tel quel	61%	13%	26%
Annuler le programme	8%	69%	24%
Étendre le programme	37%	23%	40%

L'Ordre organise aussi des activités de formation. Ces activités demeurent modestes en partie à défaut d'un financement régulier. Quelle orientation doit être donnée aux activités de formation organisées par l'Ordre?

Orientations possibles	Oui	Non	S/O
Maintenir un minimum d'offre d'activités de formations	80%	13%	6%
Développer des formations en ligne (Internet)	84%	10%	6%
Assurer l'autofinancement des activités de formation	67%	13%	21%
Maximiser l'offre de formation au plus bas coût	77%	10%	13%

Le Conseil d'administration étudie la constitution d'une fondation afin de pouvoir recueillir des fonds pour appuyer le développement de la profession. Une telle fondation pourrait appuyer plusieurs types d'activités.

Veuillez nous donner votre opinion concernant une telle fondation :

Activités à soutenir par une fondation	Prioritaire	Important	Secondaire	S/O
Le financement du développement des activités de formation continue	38%	34%	12%	17%
Le développement de guides et documents pour l'exercice professionnel	24%	37%	25%	14%
Le financement d'initiatives de formation et d'information du public	24%	34%	24%	18%
L'administration des bourses aux étudiants de premier cycle	15%	39%	29%	18%
Le développement d'une banque de références géologique pour le Québec	17%	28%	36%	18%
Le financement de bourses aux étudiants des grades supérieurs	9%	35%	38%	18%

## SI VOUS ÊTES 'NOUVEAU' GÉOLOGUE... PRENEZ GARDE À VOS OBLIGATIONS DE FORMATION CONTINUE

Si vous aviez été inscrit pour la première fois au Tableau de l'Ordre comme géologue entre le 1er avril 2012 et le 31 mars 2014, vous étiez alors dispensés d'obligation de formation continue pour cette période de référence. Cette dispense est terminée.

Vous devez maintenant réaliser et déclarer au moins 60 heures de formation continue pour la période 2014-2016 (qui a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2014). Le règlement prévoit 10 types d'activités admissibles sur plusieurs sujets, en autant qu'ils sont reliés à l'exercice de votre profession. Consultez le *Guide sur le maintien des compétences* sur notre portail internet.

L'Ordre a créé une page de déclaration en ligne à laquelle vous accéderez en utilisant les mêmes codes d'accès que pour modifier votre profil. Veuillez contacter le secrétariat si vous n'avez pas vos codes. Le Guide vous indiquera la marche à suivre pour déclarer vos activités en ligne.

## DÉCLARATION EN LIGNE

Vous êtes déjà nombreux à déclarer vos activités au fur et à mesure que vous les réalisez au cours de la présente période de référence (1er avril 2014 au 31 mars 2016). Nous vous en remercions! Nous validons régulièrement les nouvelles entrées, vous permettant ainsi de savoir où vous en êtes rendu dans le cumul des 60 heures requises par règlement. C'est une bonne habitude à prendre que de déclarer ses activités sans attendre la fin de la période de référence!

Veuillez bien prendre soin de déclarer vos activités dans la bonne période (2014-2016). Les activités déclarées incorrectement ne seront pas validées et conséquemment, vous aurez à recommencer votre déclaration.

(Nous vous rappelons que votre participation aux activités organisées par l'Ordre est créditée automatiquement sur votre page de déclaration SI VOUS VOUS ÊTES INSCRITS EN LIGNE).

**Dans ce cas, SVP ne les déclarez pas vous-même, cela crée des doublons dans le système.** Merci! Dans le cas où vous seriez présenté à une activité sans vous inscrire en ligne (par exemple, certains membres sont venus à l'assemblée générale sans avertir), veuillez alors déclarer vos heures de formation vous-mêmes.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES GÉOLOGUES EN 2012-2014...ET IDÉES POUR 2014-2016

L'analyse de vos déclarations d'activités de formation révèle la proportion des différents types d'activités de formation continue réalisées par les géologues. Ainsi, nous observons qu'une grande majorité d'entre vous participez à des colloques et conférences et que les formations en milieu de travail ou en institution spécialisée sont courantes. Par contre, peu de géologues ont participé à des groupes de discussion ou des comités techniques, ou réalisé diverses sessions structurées de formation diverses, par exemple, une étude de cas. Les activités de types 5 et 6 peuvent prendre plusieurs formes et aborder différents sujets : pensez-y lors de la planification de votre formation continue. Aussi, rappelez-vous que l'Ordre autorise jusqu'à 20 heures d'activités en mode d'auto-apprentissage; notre analyse démontre que la moitié d'entre vous n'avez pas tiré avantage de cette option. Finalement, pour toute activité qui n'est pas attestée officiellement, gardez ces deux mots-clés en tête: «structurer» et «documenter» votre activité.

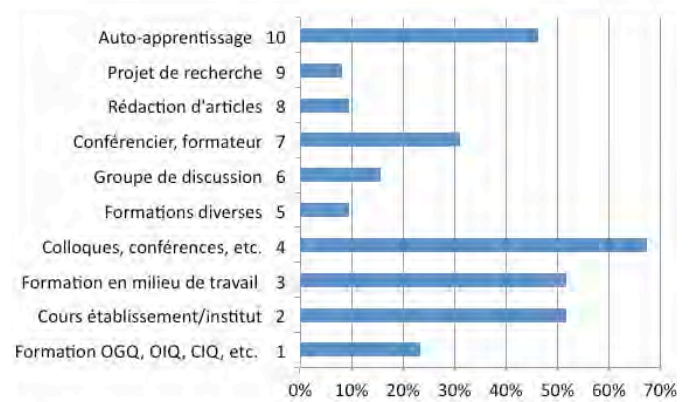


Figure illustrant le pourcentage de géologues ayant déclaré avoir réalisé un type d'activité donné. Veuillez consulter le Guide du maintien des compétences pour le nom détaillé des types d'activités.



## FORMATION CONTINUE

Suite de la page 13

### FORMATION SUR LES HYDROCARBURES DE ROCHE MÈRE EN SEPTEMBRE DERNIER : UN FRANC SUCCÈS!

Trente-six personnes ont participé à la formation organisée par l'Ordre les 4 et 5 septembre derniers sur l'EXPLORATION ET EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DE ROCHE MÈRE: gestion des risques environnementaux dans le sous-sol. Quatre formateurs ont donné une série de 9 présentations couvrant les connaissances sur les ressources, les aspects géomécaniques de la mise en exploitation des hydrocarbures de roche mère, la géochimie du gaz naturel dans les aquifères et la qualité de l'eau souterraine, les fuites et contaminations potentielles ainsi que les défis environnementaux, incluant l'importance de la prévention dans les opérations pétrolières et gazières.

Nous remercions chaleureusement nos formateurs, Messieurs Maurice B. Dusseault, Ph.D., P. Eng (Ontario), Richard E. Jackson, Ph.D., P. Eng. (Ontario), René Lefebvre, Ph.D. et Stephan Séjourné, géo., Ph.D.. Les participants à cette activité ont eu l'opportunité d'avoir accès aux meilleures et plus récentes connaissances concernant le développement des ressources gazières et pétrolières au Québec.

### DEMANDE DE DISPENSE DE FORMATION CONTINUE

Les dispenses reliées aux situations décrites à l'article 8 du règlement ne sont pas automatiques : **on doit en faire la demande par écrit à l'Ordre.**

Dès que vous obtenez les pièces justificatives en appui à votre demande de dispense, nous vous recommandons d'utiliser le formulaire conçu à cet effet (accessible sur notre portail internet à l'onglet «Pour les membres») et de le faire parvenir avec vos pièces justificatives par la poste ou par courriel. Le Conseil d'administration déterminera le nombre d'heures de dispense, calculé au prorata des heures requises pour la période entière sur la base de la durée de la période pour laquelle vous demandez une dispense.

### VOUS TRAVAILLEZ SOUVENT À L'ÉTRANGER?



Monsieur Simon Patry, géo., au travail dans l'État de Chihuahua au Mexique

Près de 2 % des membres de l'Ordre ne résident pas au Canada mais beaucoup plus nombreux sont les géologues qui travaillent régulièrement à l'étranger. Le *Règlement sur la formation continue obligatoire des géologues* prévoit que l'on peut demander une dispense si l'on est à l'extérieur du Canada plus de 18 mois au cours d'une période de référence (article 8, alinéa 3).

Peu de géologues ont demandé une telle dispense pour la période 2012-2014 car il est en effet possible de réaliser des activités de formation un peu partout dans le monde, souvent sur le lieu même de son travail (comités techniques, cours de santé-sécurité, etc.). Par contre, un détachement prolongé en terre étrangère, de surcroît isolée, peut devenir un obstacle aux efforts consacrés à la formation continue.

Si vous êtes, ou prévoyez être, à l'extérieur du Canada plus des trois-quarts du temps durant la période de référence actuelle et que ces activités professionnelles ne vous permettent pas de satisfaire à vos obligations de formation continue, pensez à demander une dispense. Plusieurs pièces justificatives sont possibles, dont la copie du contrat de travail, une preuve de résidence à l'étranger, ou des documents de voyage, etc. Faites votre demande dès que la situation le permet et que vous avez vos pièces justificatives.



# VERS L'OBTENTION DU PERMIS

## RUBRIQUE À L'INTENTION DES STAGIAIRES

### CHANGEMENT MAJEUR de RÉGLEMENTATION pour les STAGIAIRES

Le Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec implique que **les stagiaires doivent acquérir leur expérience dans un cadre structuré sous la supervision d'un maître de stage.**

Le stage est d'au moins 36 mois, comme c'était le cas sous l'ancien système, mais les stagiaires doivent maintenant **adopter une nouvelle perspective : acquérir un éventail de compétences** devient leur priorité, non pas seulement «faire ses 36 mois».



### Qui est votre maître de stage?

**Si vous êtes en situation d'emploi, vous devez vous inscrire au stage.** Un stage, c'est tout simplement un emploi, qu'il soit à durée indéterminée, de courte ou de longue durée, à temps plein ou partiel.

Lorsque vous travaillez en géologie, vous devez avoir un maître de stage qui vous guidera dans l'acquisition des compétences et le développement des qualités personnelles nécessaires à exercer la profession de géologue en toute autonomie (lorsque vous aurez un permis de géologue). Veuillez consulter le Guide du Portfolio, disponible sur notre portail internet à l'onglet «PUBLICATIONS».

Votre maître de stage sera généralement votre superviseur. **Cette personne doit détenir un permis de géologue (ou d'ingénieur) depuis au moins 5 ans.** Si votre superviseur ne se qualifie pas, il ou elle pourrait jouer un rôle d'intermédiaire entre vous et le maître de stage, mais **vous devez** établir une entente avec **un maître de stage** qui assumera les responsabilités découlant de son rôle et en informer l'Ordre.

◀ *Manon Garant, géologue stagiaire admise en octobre 2013, avec Pierre Riopel, géo., son maître de stage, observant une carotte.*

### Que faire si vous êtes stagiaire depuis quelque temps déjà?

Vous devez vous inscrire au stage pour compléter votre apprentissage de la profession. Le premier exercice que vous ferez une fois inscrit au stage, en utilisant les documents décrivant les compétences contextuelles, est de faire le point à savoir où vous en êtes dans le processus, à quel niveau vous vous situez dans l'acquisition de votre choix de compétences. Vous devez commencer par les documents sur les compétences contextuelles de NIVEAU 1 et selon votre choix, voir si oui ou non vous avez atteint ce niveau AVANT d'entreprendre le niveau 2. Votre maître de stage validera le tout et vous planifierez avec lui/elle les tâches à accomplir pour poursuivre votre stage. Si votre planification vise l'acquisition de compétences de niveau 2, votre futur rapport de stage inclura aussi une fiche d'évaluation du niveau 1 (comme point de départ).

Vous porterez à votre portfolio essentiellement les documents relatifs à vos activités actuelles et futures. Lorsque vous serez éligible au permis de géologue, vous demanderez une équivalence de stage pour l'expérience acquise avant le 1er septembre 2014; remarquez que l'ultime rapport de stage, incluant une recommandation favorable du maître de stage, viendra chapeauter l'attestation de votre expérience antérieure et de l'acquisition de compétences.

## MEMBRES

Le 31 octobre 2014, l'Ordre compte 1101 membres dont 820 géologues et 182 géologues stagiaires auxquels s'ajoutent 50 géologues inactifs, 47 géologues retraités et deux membres honoraires.

Lors des réunions des 5 août, 9 septembre et 14 octobre 2014, le Conseil d'administration a délivré 20 permis de géologue 1 permis de géologue restrictif temporaire et 2 permis restrictifs. Depuis le 16 juillet dernier, 25 géologues et 12 stagiaires se sont inscrits (ou réinscrits) auprès de l'Ordre, souhaitons la bienvenue à :

### géologues

Nom	Prénom
ACHOUR	Tarik
BATSON	Benjamin C.E.
BENLAHCEN	Abdelmounem
BERNARD	Pierre
BOUFFARD	Pierre-Romain
CARDIN-TREMBLAY	Vincent
DAFIR	Jamal Eddine
FACKIR	Sanaâ
GILBERT	Carole
GUÉRIN TREMBLAY	Hugues
KATCHE	Adou
LALONDE	Chantal
MANTEAU	Dorothée
MORIN	Claude
OTERO MOSQUERA	Marta
PELLETIER	Mia
SALAZAR TAMAYO	Julian Andres
SANDERS	George F.jr.
SIMS	David
ST-LOUIS	Myriam
TEZKRATT	Hamdane
TOLLARI	Nadège
VITTET	Christelle
YACCOUB	Fayz
YORDANOV	George

### stagiaires

Nom	Prénom
AMBADIANG	Pierre
BLANCHETTE	Cagil
D'AMBOISE	Philippe
GAUTHIER	Michel
LACASSE	Marilyne
MASSEI	Frédéric
ROMÉO	Benjamin
SOUCY DE JOCAS	Benoît
SOW	Seydou Tane
TORMO	Florian
VADNAIS	Frédéric
WAGNE	Aliou Moctar

Les géologues suivants ont pris leur retraite et demeurent inscrits auprès de l'Ordre. Nous espérons qu'ils pourront faire bénéficier l'Ordre et leurs collègues de leur expérience et expertise encore longtemps.

Nom	Prénom	No	Lieu
BIRKETT	Tyson	1782	Val-d'Or
BLAIS	Alain	452	Chibougamau
BOUCHARD	Michel A.	282	Saint-laurent
BRITT	Claude	1140	La conception
BUREAU	Michel	193	Brossard
CAUSSE	Jean-Louis	154	Ottawa
CLOUTIER	Jean-Pierre	359	Rouyn-Noranda
GENEST	Serge	577	Crabtree
LAFONTAINE	Michel A.	772	Val-d'Or
LAPOINTE	Pierre	923	Montréal
LAROSE	Pierre-Yves	1646	Saint-Laurent
LUCAS	Robert	586	Thunder Bay
MERCIER	Michel	987	Sherbrooke
NANTEL	Suzanne	261	Montréal
PLOUFFE	Christian	171	Montréal
RENÉ	Claude	285	St-Jérôme
SYLVESTRE	Pierre	988	Laval
TREMBLAY	Gilles A	195	Saint-sauveur
VALLIÈRES	André	946	Québec

### radiation

Les noms des géologues suivants ont été retirés du tableau suite à leur démission ou défaut de satisfaire les exigences de formation continue obligatoire. Cette radiation est administrative et indiquée comme telle au dossier de la personne.

Nom	Prénom	No	Lieu	Motif
DIMMEL	Peter	1753	St-John's, NL	Expiration de permis temporaire
GODIN	Réjean	1107	St-Fulgence	RFCOG
LE NOAN	Christophe	956	Montréal	RFCOG
MORGAN	Jeffrey	1821	St-John's, NL	Expiration de permis temporaire
N'DAH	Ehouman	734	Val d'Or	RFCOG
POULIN	Micheline	201	Brossard	RFCOG
THÉROUX	Richard	632	Montréal	RFCOG
TROTTIER	Jacques	147	Boucherville	Démission

## PUBLICATIONS ET DOCUMENTS D'INTÉRÊT

### MÉMOIRES DÉPOSÉS AU BAPE

Dans le cadre de son rôle de protection des intérêts du public, l'Ordre a préparé deux mémoires adressés au BAPE dans le cadre des consultations populaires dont cet organisme a été chargé par le gouvernement.

Le dernier mémoire a été transmis au BAPE le 30 octobre et concerne la consultation sur «*Les enjeux de la filière uranifère au Québec*». Le premier mémoire a été transmis au BAPE en mai dernier dans le cadre de la consultation sur «*Les enjeux liés à l'exploration et l'exploitation du gaz de schiste dans le shale d'Utica des Basses-terres du Saint-Laurent*».

Ces deux mémoires sont disponibles sur le portail internet de l'Ordre à l'onglet PUBLICATIONS (<http://ogq.qc.ca/publications/memoires>).

### RÈGLEMENT SUR L'EAU SOUTERRAINE

Le *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP)* a été édicté le 16 juillet 2014. Il est entré en vigueur le 14 août 2014, à l'exception :

- des articles 11 à 30, qui entrent en vigueur le 2 mars 2015;
- des articles 68 et 75, qui entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015.

Il remplace dorénavant le *Règlement sur le captage des eaux souterraines* (chapitre Q 2, r.6; ci-après le « RCES »). Toutefois, les dispositions du chapitre II du RCES, qui sont remplacées par celles des articles 11 à 30 du RPEP, demeurent en vigueur

jusqu'au 2 mars 2015. L'application de ces dispositions étant confiée aux municipalités, ce délai permettra aux intervenants municipaux de s'y préparer.

### PUBLICATIONS DU MDELCC

Un nouveau numéro du *Bulletin Eaux municipales* est maintenant disponible et peut être consulté à partir du lien suivant : <http://www.mdelcc.gouv.qc.ca>.

## LE SAVIEZ-VOUS?

Le RÉFÉRENTIEL DES COMPÉTENCES INITIALES DES GÉOLOGUES DU QUÉBEC fait le portrait de l'exercice de la profession par les géologues en début de carrière. Ce RÉFÉRENTIEL décrit les connaissances, habiletés et comportements requis pour exercer dans les différents champs d'activités de la géologie, soit (1) la géologie du territoire et des ressources, (2) la géologie de l'environnement, de l'aménagement et hydrogéologie et (3) la géophysique et la télédétection.

Ce RÉFÉRENTIEL a été réalisé grâce à la collaboration d'une quarantaine de géologues d'expérience. C'est un guide pour le développement professionnel des géologues et de ceux qui aspirent à le devenir. Trouvez-le sur le portail internet à l'onglet «PUBLICATIONS» (<http://ogq.qc.ca/publications/documents-divers>).

## NOTES ET AVERTISSEMENTS

### TOUJOURS GARDER VOTRE CODE DE DÉONTOLOGIE EN TÊTE!

L'article 2 du Code de déontologie des géologues stipule que :

*Le géologue doit prendre les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui dans l'exercice de sa profession ainsi que toute société au sein de laquelle il l'exerce respectent la Loi sur les géologues (L.R.Q., c. G-1.01), le Code des professions et les règlements pris pour leur application.*

#### Le Code et l'utilisation du titre de «géologue» (ou «géologue stagiaire»)

- Assurez-vous que vos collaborateurs n'utilisent le titre de «géologue» (incluant «hydrogéologue» ou «géophysicien») que s'ils en sont légalement autorisés. De même, une personne sous votre supervision utilisera le titre de «géologue stagiaire» uniquement si elle est inscrite comme telle à l'Ordre. Cet avertissement implique aussi que le nom du poste attribué à ces personnes soit conforme à leur statut.

#### Le Code et les actes réservés aux géologues

- Assurez-vous que les personnes qui collaborent avec vous n'exercent pas illégalement des activités réservées aux géologues en vertu de l'article 6 de la Loi sur les géologues. Évitez aussi d'apposer une signature de complaisance pour faire accepter les consultations, avis et rapports réalisés par des personnes qui n'e sont pas membres de l'Ordre.
- Sachez toutefois qu'en vertu du Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que des géologues, la personne qui effectue un stage visé au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des géologues du Québec peut exercer les activités professionnelles que peuvent exercer les géologues à condition qu'elle les exerce sous la supervision et la responsabilité du maître de stage et dans le respect des normes réglementaires applicables aux géologues relatives à la déontologie ainsi qu'à la tenue des dossiers et des cabinets de consultation.

### EXERCICE DE LA PROFESSION DANS LES AUTRES PROVINCES

Un permis de géologue n'est pas comme un permis de conduire : on ne peut s'en servir pour exercer dans les autres provinces. L'exercice professionnel de la géologie est encadré légalement partout au Canada sauf au Yukon et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Que vous déménagiez dans une autre province ou que vous y réalisiez un projet sur une courte période, vous devez être en règle avec l'association régissant l'exercice de la géologie dans la province en question. Sinon, vous seriez en situation de pratique illégale.

Vous trouverez des liens vers les diverses associations professionnelles de géologues sur notre portail internet à l'onglet «POUR LES MEMBRES». Contactez-les AVANT d'entreprendre votre projet.

Tout géologue membre de l'Ordre des géologues du Québec peut obtenir un permis d'exercice dans une autre juridiction du Canada. Vous n'avez qu'à compléter les formalités administratives et acquitter les frais afférents et la cotisation.

Ces accords ne visent pas les stagiaires; ces derniers devraient contacter l'association locale car les règlements les concernant varient selon les juridictions.

Aussi, si un géologue d'ailleurs se joint à votre équipe pour un projet au Québec, cette personne devra être en règle auprès de l'Ordre. Un défaut à cet effet expose cette personne à une poursuite pénale et peut entraîner votre responsabilité professionnelle. Les informations pertinentes et les formulaires de demande de permis ou d'autorisation sont disponibles sur notre portail internet à l'onglet «ADMISSION».



# IN MEMORIAM



## MARCEL VALLÉE géologue et ingénieur, (1932-2014)

Nous avons le regret de relater le décès de Marcel Vallée, le 2 octobre dernier à Québec. M. Vallée a fait une contribution marquante à la géologie minière et a été un important acteur dans la mise en place de l'encadrement professionnel de la géologie au Québec.

### CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Diplômé de l'Université Laval en génie-géologique en 1956, Marcel Vallée a fait carrière comme ingénieur et géologue et occupé des fonctions de responsabilités croissantes :

1956-1962: Iron Ore Company of Canada, Schefferville. Géologue chargé de la cartographie en vue de la planification l'exploitation de gisements.

1962-1967: St-Lawrence Columbium and Metals Corp., Oka. Chef géologue chargé de l'amélioration du contrôle du minerai extrait.

1967-1986: SOQUEM, Québec. Géologue spécialisé dans la mise en valeur et l'exploitation des mines. Impliqué directement dans la découverte du gisement de niobium de St-Honoré en 1967-68; promu chef-géologue pour la mise en valeur des projets miniers au début des années 1970, ainsi que pour le suivi de la géologie des mines ensuite (Louvem, Doyon, Seleine). Missions techniques en Pologne, 1973, Allemagne, 1978, Pakistan, 1983.

1986-2009 : Géologue consultant pour l'exploration minière et les projets miniers au Canada et ailleurs (Brésil, Maroc, Afrique de l'Ouest.). À partir de 1995, a agi comme consultant pour Ressources Naturelles Canada et fut au cœur de la révision du système de collecte des dépenses des projets miniers complétée en 1997. Reconnu comme expert pour l'analyse et le suivi ultérieur des rapports fournis quant à la nature et aux frais des travaux d'exploration, de mise en valeur et de mise en exploitation au Canada.

Au fil de sa carrière, Marcel avait développé une expertise basée sur des connaissances approfondies de son domaine. Il avait la préoccupation de partager ce savoir et de favoriser l'évolution de la profession. Ainsi, durant sa carrière, Marcel Vallée a contribué à près de 50 communications sur l'exploration, la délimitation, l'estimation des réserves et des ressources minières et le contrôle de l'extraction. Il publia de nombreux articles sur des cas types d'exploration et d'estimation et sur des problèmes d'estimation de réserves. Son travail le plus imposant fut le Guide pour l'évaluation des gisements d'or, publié pour la première fois en français par le Centre de recherche minière du Québec, puis en anglais par l'Institut Canadien des Mines et de la Métallurgie (ICM).

Il préconisait une utilisation plus intensive de l'approche système telle que proposée par Deming. Il valorisait l'application rigoureuse des méthodes d'estimation selon les niveaux d'incertitude, l'avancement des projets et les enjeux économiques et techniques des prises de décision, en intégrant les connaissances et la pratique des différents professionnels concernés.

### IMPLICATION PROFESSIONNELLE

Tout au long de sa carrière, Marcel Vallée a contribué au développement de la géologie minière en s'impliquant activement dans les sociétés professionnelles et savantes. Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec et de l'Ordre des géologues du Québec, il a contribué aux sociétés suivantes:

- 1957-2009: Membre de l'Institut Canadien des mines et de la métallurgie (ICM).
- 1970-1975: Membre du Comité des Affaires Publiques de l'Ordre des Ingénieurs du Québec (OIQ).
- 1971-1973: Membre d'un Comité des Ingénieurs du Québec sur la réforme des professions.
- 1971-1973: Trésorier et Registraire de l'Association des géologues du Québec (AGQ)
- 1973-1975: Président de l'AGQ.
- 1973 et 1983: Membre des comités conjoints mandatés par OIQ et par l'AGQ
- 1982-1986: Président du fonds de retraite des employés de SOQUEM.
- 1998 : Au centenaire d'ICM, co-organisateur d'un symposium de 2 jours sur l'estimation des gisements publié dans *Exploration and Mining Geology*.
- 2003-2009 : Membre du Comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des géologues et contributeur important à la mise sur pieds de l'inspection professionnelle à l'Ordre des géologues.

### HONNEURS

- 1967: Barlow Memorial Medal de l'ICM, attribuée à M. Vallée, J. P. Charette et D. P. Gold. pour l'article: "Economic Geology and Geophysics of the Oka Alkaline Complex, Québec."
- 1988: Reconnaissance de l'APGGQ « Pour services rendus »
- 1989: Prix A. O. Dufresne d'ICM « En reconnaissance de la grande contribution apportée au Domaine des Mines et de l'amélioration des standards de qualité ainsi que de votre rôle dans la formation des jeunes professionnels.»
- 1999: Grand Mérite Géoscientifique de l'APGGQ
- 2009 : Membre honoraire de l'Ordre des géologues du Québec

### NOTE PERSONNELLE

Son engagement familial auprès de son épouse Jeannine, ses six enfants et ses neuf petits-enfants était fondamental et à l'image de son respect de la vie, de son dévouement et de son grand sens des responsabilités. Intellectuel, il était également un habile travailleur manuel et bricoleur... En bon québécois, il était un partisan de hockey, qu'il avait pratiqué à l'extérieur à Schefferville. Il fut toujours fervent de nature et de randonnées. Pendant quelques dizaines d'années, il a pratiqué le ski alpin, sport dans lequel son épouse et lui ont accompagné leurs enfants, comme d'ailleurs dans la pratique de nombreux autres sports. Il vivait «un esprit sain dans un corps sain» et a permis à ses enfants de bénéficier de conditions les préparant pour leur propre cheminement dans la vie. Parfois discret et circonspect, il était persévérant et offrait un soutien indéfectible devant les responsabilités auxquelles il s'était engagé.

Lecteur infatigable, il s'intéressait à tous les domaines. Il approfondissait certains champs d'intérêt avec une curiosité et une intensité qui ne s'appliquait pas seulement à sa vie professionnelle et savait refléter dans son cheminement personnel et spirituel ses découvertes, son amour de la vie et des siens, et son dévouement incommensurable pour son grand amour Jeannine.